

Objet

Les renseignements sur le revenu fournis dans votre **Demande RAFEO pour étudiants à temps plein 2024-2025** servent à déterminer le montant et le type d'aide financière que vous recevrez au titre du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO). Le Ministère vérifie les renseignements inscrits dans la demande.

Vous devez remplir ce formulaire si l'une des situations suivantes s'applique à votre situation :

- Le ministère n'a pas été en mesure de vérifier votre revenu auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC).
- Le ministère a indiqué que vous deviez fournir des renseignements pour que vos revenus non imposables au Canada et/ou étrangers (voir la définition ci-dessous) puissent être vérifiés.

Comment remplir le formulaire

Le formulaire est divisé en deux sections.

- **Section A** : Indiquez des renseignements généraux à votre sujet, ainsi que le nom de l'école que vous fréquenteriez pendant la période d'études 2024-2025. Vous devez apposer votre signature pour confirmer que vous êtes d'accord avec la déclaration.
- **Section B : Documents requis**. La documentation requise varie en fonction de votre réponse.

Remise du formulaire

Téléversez le formulaire dûment rempli en vous connectant au site Web du RAFEO et en allant à votre demande; utilisez ensuite le bouton « Imprimer ou téléverser les documents ». Vous pouvez également retourner le formulaire sur papier selon l'une ou l'autre des situations décrites ci-dessous :

Si vous étudiez en Ontario :

Envoyez le formulaire dûment rempli et tous les documents à l'appui au bureau d'aide financière de votre école.

Si vous étudiez à l'extérieur de l'Ontario :

Envoyez le formulaire dûment rempli et tous les documents à l'appui à la Direction de l'aide financière aux étudiantes et étudiants, Ministère des Collèges et Universités, C.P. 4500, 189 Red River Road, 4th Floor, Thunder Bay (Ontario) P7B 6G9.

Date limite

Vous devez faire parvenir le formulaire et toute la documentation requise au plus tard 12 mois après le début de votre période d'études 2024-2025. S'il est impossible de vérifier les renseignements sur votre revenu, la Subvention ontarienne d'études que vous avez reçue sera convertie en prêt, et vous devrez le rembourser. Pour en savoir plus, consultez les conditions de l'Entente maîtresse sur l'aide financière aux étudiants.

Vous avez des questions?

Si vous étudiez en Ontario :

Communiquez avec le bureau d'aide financière de votre école.

Si vous étudiez à l'extérieur de l'Ontario :

Communiquez avec le Ministère : Direction de l'aide financière aux étudiantes et étudiants, Ministère des Collèges et Universités, C.P. 4500, 189 Red River Road 4th Floor, Thunder Bay (Ontario) P7B 6G9.

Services téléphoniques de renseignements généraux : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 (HE)

- Téléphone : 1 807 343-7260
- Numéro sans frais en Amérique du Nord : 1 877 OSAP-411 (1 877 672-7411)
- Appareil de télécommunication pour personnes sourdes (ATS) : 1 800 465-3958

Section A : Renseignements sur l'étudiante ou l'étudiant

Numéro d'assurance sociale : Numéro d'immatriculation scolaire de l'Ontario (NISO),
s'il y a lieu :

<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------

Nom de famille :

<input type="text"/>

Prénom :

<input type="text"/>

Adresse postale de l'étudiante ou de l'étudiant

Numéro et rue, route rurale ou case postale :

<input type="text"/>

Appartement :

<input type="text"/>

Numéro et rue, route rurale ou case postale :

<input type="text"/>

Code postal :

<input type="text"/>

Ville, village ou bureau de poste :

<input type="text"/>

Province ou État :

<input type="text"/>

Pays :

<input type="text"/>

Indicatif régional et numéro de
téléphone :

<input type="text"/>

Renseignements sur l'école de l'étudiante ou de l'étudiant

Quel est le nom de l'école que vous prévoyez fréquenter ou que vous fréquentez
présentement pour votre période d'études en 2024-2025?

<input type="text"/>

Numéro d'étudiant assigné par votre école :

<input type="text"/>

Renseignements sur le revenu de l'étudiante ou de l'étudiant

Choisissez les sections qui s'appliquent au revenu que vous avez reçu pour l'année 2023 (du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023) et fournissez les renseignements requis.

1. Votre revenu total non imposable pour 2023 et reçu au Canada était supérieur à zéro.

Exemples : le revenu gagné qui est exonéré d'impôt en vertu de la *Loi sur les Indiens*, le total des gains de loterie supérieur à 3 600 \$, les dons et le total des héritages supérieur à 3 600 \$, les paiements d'assurance vie, les allocations de grève, les intérêts reçus d'un compte d'épargne libre d'impôt (CELI) et les pensions alimentaires touchées pour les enfants.

Le total de votre revenu non imposable reçu au Canada en 2023 :

Inscrivez le montant en dollars canadiens.

\$ Voir la partie 1 de la section B : documentation requise.

2. Votre revenu total de l'étranger (de sources non canadiennes) était supérieur à zéro en 2023 et n'a pas été déclaré à l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Exemples : salaire, loyers perçus et revenu de placement de sources étrangères.

Le total de votre revenu de l'étranger (de sources non canadiennes) en 2023 et non déclaré à l'ARC :

Inscrivez le montant dans la devise dans laquelle le revenu a été touché.

\$ Voir la partie 2 de la section B : documentation requise.

Type de devise du revenu :

Pays de la devise :

3. Vous n'avez touché aucun revenu en 2023.

Signez la Déclaration de l'étudiante ou de l'étudiant. Voir la partie 3 de la section B : documentation requise.

Déclaration de l'étudiante ou de l'étudiant

Je déclare que les renseignements fournis reflètent fidèlement le revenu que j'ai touché en 2023, et j'affirme avoir fourni tous les documents à l'appui requis qui prouvent la ou les sources de mon revenu. Je comprends que le Ministère peut vérifier ces renseignements auprès du gouvernement, de mon employeur ou de la ou des sources de mon revenu non imposable. En cas de divergence, l'aide financière (bourse, subvention ou prêt) qui m'a été attribuée sera réévaluée et pourrait être modifiée. En particulier, ma Subvention ontarienne d'études pourra être convertie en prêt si le revenu que j'ai déclaré ne peut pas être vérifié à la satisfaction du ministère des Collèges et Universités.

Remarque : Si vous remplissez le présent formulaire en version électronique, utilisez la fonction « Fill & Sign » (remplissage et signature) ou "Identification numérique" dans Adobe Reader ou votre programme PDF pour y apposer votre signature.

Signature de l'étudiante ou de l'étudiant :

Date :

Jour Mois Année

Vos renseignements personnels seront utilisés aux fins de l'administration et du financement du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO), conformément à l'avis de collecte et d'utilisation des renseignements personnels et aux autorisations que vous avez signées dans votre demande RAFEO. Le ministère des Collèges et Universités administre et finance le RAFEO en vertu du pouvoir juridique énoncé sur votre demande RAFEO. Si vous avez des questions concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation de vos renseignements personnels, le directeur, Direction de l'aide financière aux étudiantes et étudiants, Ministère des Collèges et Universités, C.P. 4500, 189 Red River Road, Thunder Bay (Ontario) P7B 6G9 (téléphone : 807 343-7260).

